

# Les conclusions très partisans de la députée Barbara Romagnan sur les 35h

*Rapporteuse de la commission d'enquête sur les 35 heures, Barbara Romagnan passe sous silence plusieurs conséquences négatives de la mesure sur la compétitivité ou le coût du travail*

**Les faits** - Ce mardi 16 décembre est rendu public le rapport conclusif de la commission d'enquête sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail. Installée à la demande de l'UDI, cette commission a commencé ses travaux en juin et auditionné près de quarante personnes, dont Lionel Jospin, Emmanuel Macron ou François Rebsamen.

La députée PS du Doubs, Barbara Romagnan fait partie des frondeurs. Il n'y a qu'à lire le rapport qu'elle va rendre public, ce mardi 16 décembre, et dont l'Opinion a pu consulter en avant-première les conclusions, pour s'en rendre compte. La trentenaire assure d'emblée qu'il s'agit là « d'un acquis social inconstatable ». Et l'enseignante d'affirmer que c'est une « politique économiquement efficace », et même « la plus efficace et la moins coûteuse en faveur de l'emploi qui ait été conduite depuis les années 1970 ». En se référant à l'Insee, elle évoque la création de 350 000 emplois entre 1998 et 2001. Si ce chiffre est souvent cité, il est aussi très controversé dans la mesure où ces créations d'emplois se sont faites dans un contexte de croissance très favorable. Président de cette même commission d'enquête, Thierry Benoît, le député UDI d'Ille-et-Vilaine, regrette d'ailleurs que « la question cruciale de la compétitivité et du coût des 35 heures » soit aussi peu prise en compte par dans le rapport.

Pourtant, la quarantaine de personnes (chercheurs, sociologue, hommes politiques etc..) qui ont été entendues lors de ces auditions n'ont pas toutes fait un plaidoyer pro-loi Aubry. Même Emmanuel Macron avait étonné en assurant devant la commission, le 20 novembre, qu'il ne fallait pas porter sur un « piédestal » les 35 heures. Le ministre de l'Economie avait regretté qu'« à l'étranger, les 35 heures ont créé un signal négatif, la mesure ayant pu donner le signe d'un pays qui ne voulait plus travailler ». Un argument que la députée n'a volontairement pas repris.

Comme l'avait souligné Emmanuel Macron, la député reconnaît toutefois qu'« une partie des salariés français sont restés les oubliés des 35 heures, en ne bénéficiant pas de la RTT, comme dans les entreprises de moins de 20 salariés ». Mais elle passe totalement sous silence les iniquités entre salariés du privé et du public. A l'instar du seul regret formulé par Lionel Jospin, auditionné en octobre, elle retient simplement que « l'hôpital a connu des difficultés spécifiques » mais nuance-t-elle, ces problèmes sont à imputer à « des recrutements trop tardifs », et « à difficultés d'organisations qui existaient auparavant ».

Enfin, pour la députée, les 35 heures ont une « dimension progressive importante », car elles ont permis une meilleure égalité entre homme-femme, en permettant aux pères de s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants, et en réduisant le nombre de contrats à temps partiel, traditionnellement occupés par les femmes.

Aussi, à l'aune de ces conclusions partielles, propose-t-elle de poursuivre ce mouvement historique de réduction du temps de travail. Mais, que l'on se rassure, elle ne propose pas forcément d'aller aux 32 heures. « D'autres formes de RTT peuvent être envisagées, en prenant en compte l'attente des salariés », avance-t-elle, en suggérant que « les jours de

congés puissent être calculés sur plusieurs années et épargnés, pour être pris lors de motifs personnels au moment d'une naissance, pour prendre en charge un parent âgé etc »... Si l'idée peut sembler séduisante sur le papier, quid du coût de cette disposition ? Barbara Romagnan se garde bien de l'évaluer. Et de mentionner qu'aujourd'hui, le drame des comptes épargne temps de certaines entreprises ou hôpitaux est de ne pas être financés !